



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Crédit lyonnais

Question écrite n° 19485

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la prise de contrôle du Crédit lyonnais par le Crédit agricole. Le Conseil d'Etat n'a pas émis d'objection à la prise de contrôle du Crédit lyonnais par le Crédit agricole car le droit français ne prévoit aucune procédure de contrôle des concentrations en matière bancaire. Cette situation est aberrante au regard du droit commun des sociétés. Dès lors nous nous trouvons devant un risque d'abus de position dominante dans le cadre de la concurrence bancaire. En conséquence, il lui demande s'il entend prendre une initiative pour le contrôle en matière de concentration bancaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19485

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4180